

From: <mpgramaglia@gouv.mc>
To: <scit.mail@wipo.int>
Date: Wed, Aug 29, 2001 10:24 AM
Subject: C.SCIT 2539

Messieurs,

Comme suite à votre étude concernant le délivrance et la publication des CCP pour les médicaments ou des titres de propriété industrielle équivalent, je vous précise par la présente que la Principauté de Monaco ne délivre aucun CCP pour les médicaments et les produits pharmaceutiques ou des titres de propriété industrielle équivalents et n'envisage pas, à l'heure actuelle, de délivrer des CCP à l'avenir.

Toute modification de notre législation en la matière sera immédiatement portée à votre connaissance.

Salutations distingués.

Le chargé de mission de la propriété intellectuelle

Marie-Pierre GRAMAGLIA